

JG La présente attestation annule et remplace celle établie le 9.9.48

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

~~1^{re} Section~~

COMMISSIONS

DOSSIER N° III/3438

Madame RIGA Jeanne
Veuve JACOB Ludovic
73, rue Douffet
LIEGE

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à **Monsieur JACOB Ludovic** né à **ROTHEUX-RIMIERE**, le **17 décembre 1912** par la Commission de contrôle de **LIEGE I** en date du **4 novembre 1947**, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur JACOB Ludovic était affilié au groupement **PA**.
La Commission constate qu'il particip

~~le temps passé dans la Résistance est de~~
effectivement à la résistance armée du 1.12.42 au 11.1.44

A Bruxelles, le **29 novembre 1961**
POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER, Par ordre:
Chef de l'Office de la Résistance

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit; **Pour l'Administrateur-Général du Personnel**
2° Groupement; **DEFELJTER**
3° O. C. M.;
4° ~~EXG.POM/III DE~~
5° ~~DXG.R.M.~~
6° **OCTS** **Lieutenant-colonel Directeur**

AESH
ONAC

ABPA

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

VDD.G.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1^{re} Section
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/03438.

Mme.Vve. JACOB L. née RIGA Jeanne.

Rue de Cornillon, 11.

OUGREE.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à S/O. Active JACOB Ludovic.

né à Rotheux-Rimièrè., le 17.12.12.,

par la Commission de contrôle de Liège I.

en date du 4.11.47., en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

M S/O. Active JACOB Ludovic.

était affilié au groupement

P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 2 mois soit du 1.12.42 au 19.1.44 arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 9.9.48.

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,



ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ	
Com. Cont. : <i>Liège</i>	PROPOSÉ le : _____ pour _____
Date : <i>4-11-44</i>	Ord. Nat. Croix Guerre Méd. Rés. Méd. Comm. Vol. Guerre Méd. Evadé

N° d'ordre : *III/03438*
Volgnummer : _____

Palturne

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering : _____

NOM (en capitales) : *JACOB*
NAAM (in drukletters) : _____

Prénoms : *Ludovic*
Voornamen : _____

Domicile : *rue Cornillan 11 Ougrée*
Adres : _____

Age et date de naissance : _____
Geboorteplaats en datum : _____

Nationalité : *belge*
Nationaliteit : _____

Etat civil : *Marié (Ep^x Riga Jeanne)*
Burgerlijke stand : _____

N° de la carte d'identité : _____
N° der eenzelvigheidskaart : _____

Grade et position militaire : *Sans officier de l'active*
Graad en militaire stand : _____

Profession et position civile : _____
Beroep en burgerlijk ambt : _____

Ayants droit éventuels en cas de décès : *Son fils : Jacob Freddy*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden : _____

Date d'entrée dans la résistance : *décembre 1942*
Datum van toetreding tot den Weerstand : _____

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *décembre 1942*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) : _____

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté le 15-11-1943*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) : *fusillé par les Allemands le 11-1-44*
condamné à mort par l'O.F.N. le 22-12-43

N° de la carte du groupement (si possible) : _____
N° der lidkaart (indien mogelijk) : _____

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Jean Hauser*
Door wie is U aangeworven in de groepering ? _____

Lieu de votre principale activité : *Région de Liège*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

- *Sabotage des voies ferrées et câbles d'aiguillage*
- *Renseignements*
- *Solidarité*
- *Surveillance*
- *Requisitaires*

P^r approbation
A. H. H. H.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :

Signature de l'intéressé,

Jurille

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :

Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : *Ik bevestig, na onderzoek :*

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement;
1° *Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings;*

2° Que
2° *Dat*

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — *Het onnoodige doorhalen.*

MINISTÈRE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier 679/... 3139... 3438.
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

I° Commission de Contrôle
Controle Commissie

de Liège I.
van Palais de justice
Rue, n° ...
à Liège, n° ...
te

M. (Nom) JACOB (Prénoms) Ludovic
(Naam) (Voornamen)
rue de Cornillon II., n°, à Ougrée
straat, n°, te Liège
Province de Liège
Provincie

xx Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1) PA.
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erkenning als gewapend Weerstander werd — accordée — (1) — ~~refusée~~ (1) en — toegestaan — — verworpen — ter séance du 4 NOV. 1947 194...
zitting van 4 NOV. 1947

Lige, le 4 NOV. 1947 194...
den
Pour Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Ministère de la Défense Nationale
Service de Liquidation
de
l'Armée Belge des Partisans
36; Av. Milcamps 36
Bruxelles

Bruxelles, le 12 - 3 - 48.

Eff: 2488 R. A.

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre
d'introduire une proposition de distinction hono-
rifiqua à titre posthume en faveur du nommé
Jacob Ludovic anciennement domicilié
dans votre commune, rue *Cervillon* n° 11.
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle
devrait si possible faire état de la date de nais-
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-
vance de votre bonne obligeance et vous prions
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

Adam
R. Adam

26214 18 SEP 1948

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues.
en annexe : acte de décès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs, permet ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage, dirigées contre les installations ferrivières et les cabines d'aiguillage dans la région de Liège.

Il réquisitionne des timbres de ravitaillement pour les réfractaires et les illégaux.
Arresté en service commandé, le 15 novembre 1943, il est condamné à mort par l'O.F.K. le 22 décembre 1943 et fusillé à Liège le 11 janvier 1944.

J A C O B

LUDOVIC, CHARLES,

ROTHEUX RIMIERES, Prov. de Liège le 17/12/1942

Belge

Sous-Officier

A Bruxelles le 19 mars 1948
Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Soldat
Grouper de Groupement
de la Résistance Armée

décembre 1942

LIEGE : 4.II.47

inexistant sous l'occupation

néant.
néant.

française :

sa veuve:
RIGA, Jeanne, Josephine, Françoise, Marguerite, à OUGREE, rue de Cornillon, II

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, depuis décembre 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage dirigées contre les installations ferrivières et les cabines d'aiguillage dans la région de Liège. Il réquisitionne des timbres pour les réfractaires. - Arrêté par l'ennemi, le 15 novembre 1943, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il est condamné à mort par l'O.F.K. le 22.12.43 et fusillé à Liège le 11 janvier 1944.

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs, permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage, dirigées contre les installations ferrivières et les cabines d'aiguillage dans la région de Liège.

Il réquisitionne des timbres de ravitaillement pour les réfractaires et les illégaux.

Arrêté en service commandé, le 15 novembre 1943, il est condamné à mort par l'O.F.K. le 22 décembre 1943, et fusillé à Liège le 11 janvier 1944.

ROTHHEUX RIMIERES, Prov. de Liège le 14/12/1943

Belge

Sous-Officier

Bureau du Groupement de la Résistance Armée

A Bruxelles le 19 mars 1948
Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

décembre 1943

LIEGE: 4.11.47

inexistant sous l'occupation

néant.
néant.

Transmis:

Vu et approuvé

as venues:

RIGA, Jeanne, Josephine, Transpoise, Marguerite, A OUGRENE, rue de

Gornillon, II

A le

le Chef de l'Office de la Résistance

de la Résistance Armée. L'Office de la Résistance Armée est chargé de la réquisition des armes, munitions et explosifs, de la réquisition des timbres de ravitaillement pour les réfractaires et les illégaux, et de la réalisation d'actions de sabotage dirigées contre les installations ferrivières et les cabines d'aiguillage dans la région de Liège. Il a été arrêté en service commandé le 15 novembre 1943 et condamné à mort par l'O.F.K. le 22 décembre 1943. Il a été fusillé à Liège le 11 janvier 1944.

3438 --- 8e B. 06.6/34 -500- 29-11-1951

MINISTERE DES FINANCES

Bruxelles, le
3, Avenue Galilée. -6-12-1951

DIRECTION GENERALE DES PENSIONS
Administration des Pensions
Militaires

3e Direction - 8e Bureau

*Établi
d'après dossier*

Monsieur,

No. /1940/566.../4293

Le nommé *JACOB, Eudoni Charles*
né le *17.12.1912* à *Rothemp. Rimeux*
décédé le *11.7.1944* à *Siège I*
arrêté le *15 novembre 1943*
aurait appartenu à *F.I. P.A.*
Attestation délivrée par *gendarmerie*
Adresse des ayants droit : *Bonnelles. rue Cornillon n°11.*

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :
1) Motifs et circonstances dans lesquelles il fut arrêté;
2) Circonstances dans lesquelles il a été abattu;
3) Si l'intéressé était en service commandé au moment des faits signalés.

Veillez agréer, Monsieur
l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,
Par Délégation:
Pour le Directeur d'Administration,
Le Chef du Bureau,

Creelley

*Front de l'Indépendance
Partisans armés
36. Avenue Willeaume
Bruxelles*

URGENT

96

10.12.1951.

Administration des Pensions Militaires
3,avenue Galilée
BRUXELLES.

EFF.3438/LM.

Messieurs,

Faisant suite à votre note du 6.12.1951, réf :
VO/1940/5666/ L 293, nous avons l'honneur de porter à
votre connaissance que le nommé JACOB Ludovic, Charles,
a été arrêté le 15 novembre 1943 en service commandé .
Il est condamné à mort par l'O.F.K. le 22 décembre 1943
et est fusillé à Liège le 11 janvier 1944 .

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de
notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R.ADAM.